

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N^{os} 2205 à 2214

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

I. – Supprimer l'alinéa 176.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 177, insérer la référence :

« Art. L. 4614-12-1. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2205	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2206	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2207	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2208	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2209	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2210	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2211	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2212	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2213	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2214	de	M.	André CHASSAIGNE